

Avec vous pour notre commune...

Le conseil municipal des enfants et des jeunes à Ercé en Lamée.

un projet organisé par Myriam RABANNE (adjointe à l'enfance) et Maïwenn AULNETTE (conseillère déléguée à la jeunesse)

Depuis de nombreux mois le projet se prépare avec les enfants et les jeunes de notre commune. Après une présentation dans les écoles, une visite de la mairie... 14 enfants ont décidé de se porter candidats à l'élection du CMEJ. Chacun a préparé son affiche de campagne électorale et mercredi 20 octobre, ont eu lieu les élections.

Environ 30% de la population concernée (entre 8 et 14 ans) est venue participer aux élections. Les 14 enfants candidats ont été brillamment élus.



Félicitations à tous ces jeunes qui osent s'investir pour la commune et qui acceptent de consacrer du temps pour les autres.

L'installation officielle aura lieu mercredi 17 novembre à 15H30 avec la présentation de l'animatrice Emeline Brunel et la répartition des commissions.

Compte-rendu de la séance du 18 octobre 2021 du Conseil Municipal d'Ercé-en-Lamée

Présents : MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, THEPAUT Isabelle, ÉON Christophe, HUBERT Armelle, DELÉPINE Didier, MANROT Crystel, JACOB Erwan, BREHIER Sylviane, BOULIGAND Laëtitia, RENAUD Sébastien, JARDIN Jeffrey, ROULLEAUX Adrien, GUIHEUX Monique

Absente excusée : AULNETTE Maïwenn

Madame Armelle HUBERT a été nommée secrétaire de séance

Modification statutaire de la Communauté de Communes « Bretagne porte de Loire Communauté

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE la modification des statuts de la Communauté de communes, telle que présentée ci-avant, modifiant l'article 3 comme suit : *Le Siège de la Communauté de Communes « Bretagne porte de Loire Communauté » est fixé comme suit, à compter du 01/01/2022 : Parc d'activités de Château Gaillard - 2 allée de l'Ille – 35470 Bain de Bretagne*

Instauration d'un fonds de concours de fonctionnement communautaire

Commune	Enveloppe du fonds de concours 2021
Bain de Bretagne	38 356 €
Crevin	21 275 €
Ercé en Lamée	18 387 €
La Noë Blanche	14 716 €
Pancé	14 747 €
Pléchatel	22 757 €
Poligné	14 496 €
Teillay	15 540 €
La Bosse de Bretagne	11 915 €
Chanteloup	17 466 €
La Couyère	10 837 €
Lalleu	12 178 €
Le Petit Fougeray	12 489 €
Le Sel de Bretagne	13 048 €
Saulnières	12 617 €
Tresboeuf	16 224 €
La Dominelais	16 828 €
Grand Fougeray	16 683 €
Saint Sulpice des Landes	16 069 €
Sainte Anne sur Vilaine	15 352 €
TOTAL	979 €

Tableau de la part de DSC réservées aux communes

Par délibération du 14 septembre 2021, le conseil communautaire de Bretagne porte de Loire Communauté a fixé le montant de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire)

à 331 979 €. L'idée est d'instituer parallèlement un montant de fonds de concours en fonctionnement pour 2021 de 331 979 €. Il est possible de verser un fonds de concours si 3 conditions sont cumulées :

1/ délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

2/ fonds ayant pour but de financer le fonctionnement d'équipements. Les dépenses de fonctionnement d'un équipement visent les frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides, etc)

3/ montant ne pouvant excéder la part de financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'instauration de ce fonds de concours en fonctionnement pour l'année 2021. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'instauration d'un fonds de concours communautaire de fonctionnement, pour l'année 2021, reposant sur une participation financière de la Communauté de communes aux frais d'entretien (personnels d'entretien, fluides, etc) des équipements publics de la commune.

DIT que ce fonds de concours représente pour la Commune d'Ercé en Lamée un montant de 18 387 €.

SOLLICITE le versement de ce fonds de concours

Evolution de la Taxe d'Aménagement

Mme le Maire rappelle que la Taxe d'Aménagement a été instaurée par délibération du 24 octobre 2011 et est applicable depuis le 1^{er} mars 2012. Elle est destinée à financer les équipements publics de la commune. Le taux qui peut être de 1% à 5%, est de 2% sur la commune depuis 2011. La commune peut le modifier chaque année.

Les taux des communes voisines oscillent entre 2 et 2,5%. Mme le Maire propose d'augmenter le taux et ouvre le débat. Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'augmenter le taux de la Taxe d'Aménagement de 2% et FIXE le taux de la Taxe d'Aménagement à 2,04% à compter du 1^{er} janvier 2022.

Tarifs de la redevance assainissement 2022

Rappel des tarifs actuels : Abonnement : 61,21 € HT ; le m³ d'eau: 1,69 € HT

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'augmenter les tarifs de 1% et FIXE les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit : Abonnement : 61,82 € HT ; le m³ d'eau: 1,71 € HT

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle AB 634

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité RENONCE à faire valoir son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner présentée par l'office notarial de Bain de Bretagne concernant la parcelle AB 634 située 9 rue des mimosas, d'une superficie totale de 1109 m².

Modification accessoire du cahier des charges du Lotissement les Charmilles

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé de modifier l'article 13 du cahier des charges du lotissement Les Charmilles comme suit « *les ventes sont consenties en vue de la construction de maisons individuelles à usage principal d'habitation ou de collectifs R+1 destinés aux personnes âgées* » avec l'accord de 81% des propriétaires du lotissement représentant 73% de sa surface.

Pour la réalisation de son projet, le groupe AGES ET VIE procède à un montage juridique entre différentes sociétés au sein du groupe, et notamment à la vente par la société AGES ET VIE HABITAT, acquéreur du terrain (parcelles C970 et C987) appartenant à la commune), des bâtiments des maisons AGES ET VIE en leur état futur d'achèvement, à une société du même groupe à savoir la société FONCIERE A&V, société civile immobilière dont le siège est à PARIS 8ÈME ARRONDISSEMENT (75008), 21/25 rue Balzac, identifiée au SIREN sous le numéro 852905553 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS.

L'article 17 du cahier des charges du lotissement n'autorise la revente avant la fin des constructions qu'en cas de force majeure, reconnue par la commune, laquelle pourra alors soit décider la rétrocession à son profit, soit agréer ou désigner un nouvel acquéreur. Mme le maire précise que d'une part, les lots vendus pour le projet AGES ET VIE sont les derniers lots à bâtir du lotissement et que cet article ne trouvera donc plus à s'appliquer et que d'autre part, cet article ne concerne pas les lots déjà bâtis, et donc les propriétaires actuels. Elle rappelle les termes de l'article 17 : « *Pendant le délai de construction prévu à l'article 14 ci-dessus aucun acquéreur ne pourra revendre le lot de terrain par lui acquis. Si un cas de force majeure nécessitait la revente pendant ce délai, il devra être reconnu par la commune ; le propriétaire du terrain sera tenu d'informer de son intention le représentant de la commune, au moins deux mois avant la mise en vente. La commune pourra alors exiger que le dit terrain lui soit rétrocédé, soit qu'il soit vendu à un acquéreur agréé ou désigné par elle.* »

Afin de permettre la réalisation de la revente par la société AGES ET VIE HABITAT en état futur d'achèvement projetée à la FONCIERE A&V, Madame le Maire propose au conseil municipal qu'il modifie l'article 17, ainsi que le lui permet l'article 28 du cahier des charges du lotissement, afin qu'il soit désormais rédigé comme suit « *Pendant le délai de construction prévu à l'article 14 ci-dessus aucun acquéreur ne pourra revendre le lot de terrain par lui acquis, sauf à informer de son intention le représentant de la commune, au moins deux mois avant la mise en vente. La commune pourra alors exiger que ledit terrain lui soit rétrocédé, soit qu'il soit vendu à un acquéreur agréé ou désigné par elle.* »

Mme le Maire propose en conséquence d'agréer la société FONCIERE A&V sus-dénommée comme futur acquéreur du terrain.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

MODIFIE l'article 17 du cahier des charges du lotissement Les Charmilles comme suit : « *Pendant le délai de construction prévu à l'article 14 ci-dessus aucun acquéreur ne pourra revendre le lot de terrain par lui acquis, sauf à informer de son intention le représentant de la commune, au moins deux mois avant la mise en vente. La commune pourra alors exiger que le dit terrain lui soit rétrocédé, soit qu'il soit vendu à un acquéreur agréé ou*

désigné par elle. »

CHARGE Madame le Maire de faire réaliser la modification légale de l'article 13 du cahier des charges du lotissement Les Charmilles par un notaire

CHARGE Madame le Maire de prendre un arrêté municipal entérinant les modifications des articles 13 et 17 du Cahier des Charges et d'en faire l'affichage en mairie et sur le terrain afin d'en assurer la publicité ; il sera ensuite déposé au rang des minutes d'un notaire pour être publié aux hypothèques

ACCEPTE que la société AGES ET VIE HABITAT revende en état futur d'achèvement les bâtiments des maisons AGES ET VIE, et agréé la société FONCIERE A&V comme futur acquéreur.

Revalorisation de la gratification pour le remplacement du poste de directeur de l'ALSH et de responsable du pôle enfance

Une gratification mensuelle de 121 € brut a été instaurée par délibération du conseil municipal du 7/12/2020 à la personne qui assure depuis le 2 novembre 2020 le remplacement du responsable du pôle enfance et directeur de l'ALSH qui est en arrêt maladie. Etant donné qu'il occupe un poste qui lui confère des responsabilités et lui impose des contraintes de travail, Mme le Maire souhaite revaloriser sa gratification après un an d'expérience. Elle propose de doubler sa gratification, puis de la passer à 325 €, correspondant à l'indemnité RIFSEEP du titulaire du poste, lorsqu'il aura validé complètement son BAFD.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE d'attribuer à compter du 1er novembre 2021 une gratification mensuelle de 242 € brute à Tienno GOHIER qui assure le remplacement du poste de directeur de l'ALSH et responsable du pôle enfance pendant toute la durée du remplacement ; DECIDE de porter cette gratification à 325 € quand Tienno GOHIER aura obtenu son diplôme de BAFD.

Approbation du rapport 2020 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIEFT

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité APPROUVE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable rédigé par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil pour l'année 2020.

Création des postes d'agents recenseurs et détermination de leur rémunération

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis le 1^{er} janvier 2004, le recensement de la population est organisé tous les 5 ans dans les Communes de moins de 10 000 habitants. Le recensement initialement prévu en 2021 a été reporté à 2022 en raison de la crise sanitaire. Il aura lieu du **20 janvier au 19 février 2022**.

La désignation des agents recenseurs et leurs conditions de rémunération sont de la seule responsabilité de la commune. Il convient de recruter 3 agents recenseurs, peut-être un 4^{ème} si la délimitation des districts l'exige.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE de créer quatre postes d'agents recenseurs pour la période allant du 1er janvier au 5 mars 2022

CHARGE Madame le Maire de recruter et de nommer les agents par arrêté municipal

FIXE la rémunération brute de base de chacun comme suit :

0€85 par feuille de logement,
1€35 par bulletin individuel,
40€ par ½ journée de formation
Forfait de 80 € brut pour la tournée de reconnaissance et la mise sous plis des bulletins d'informations (évalués à 1,5 jour)
40 € brut de prime qualité basée sur le critère unique suivant : Qualité de complétude du bordereau de tournée (Totalemment complété – aucune information ne manque) : 40 € brut sinon 0€. Si la mission n'était pas menée à son terme par l'agent recenseur, la prime de qualité ne sera pas versée.

Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres suite à une vacance de siège

Mme le Maire invite le conseil municipal à revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres, en raison de la vacance d'un siège faisant suite à la dé-

mission de Fabien FORESTELLO. Elle rappelle que la Commission d'Appel d'Offres est chargée de l'ouverture des plis, de l'examen des propositions et de l'attribution des marchés lors de diverses consultations. Pour les communes de moins de 3500 habitants, il convient de désigner 4 titulaires (dont le Maire qui préside la CAO) et 4 suppléants. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DESIGNE Erwan JACOB membre titulaire et Monique GUIHEUX membre suppléant.

DESIGNE ainsi les membres de la Commission d'appel d'offres comme suit :

Titulaires : Isabelle BERTIN, Isabelle THEPAUT, Armelle HUBERT, Erwan JACOB

Suppléants : Christophe ÉON, Sébastien RENAUD, Adrien ROULLEAUX, Monique GUIHEUX

Urgent / La commune recrute des Agents recenseurs (H/F)

La Commune d'Ercé-en-Lamée recrute ses agents recenseurs pour effectuer le prochain recensement de la population qui aura lieu en janvier et février 2022. Sous l'autorité du coordinateur communal et de l'INSEE, vous procéderez à la collecte des informations auprès des habitants du secteur qui vous sera confié à partir du 20 janvier 2022, après avoir été formés par l'INSEE et avoir procédé à votre tournée de reconnaissance.

Profils recherchés :

Vous êtes reconnu(e) pour vos qualités relationnelles et votre disponibilité. Vous savez faire preuve de neutralité, de discrétion et de confidentialité (respect du secret des informations collectées). Vous êtes rigoureux, organisé, méthodique et volontaire.

- Bonne connaissance du territoire de la commune d'Ercé-en-Lamée serait un plus.
- Permis B et véhicule personnel exigé
- Téléphone portable exigé

Merci d'adresser votre CV et lettre de motivation **au plus tard le 15 novembre 2021** :

- ◆ Par mail à mairie@erceenlamee.fr
- ◆ Par courrier à : Mairie – A l'attention du coordinateur du recensement – 2, route des Ajoncs d'Or – 35620 ERCE-EN-LAMEE



Vous êtes retraité(e), vous avez plus de 60 ans, vous êtes seul(e)..., le CCAS, vous fait des propositions concrètes pour dynamiser votre quotidien. (voir le programme de novembre page 6)



L'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Jules Verne

Organise le 12 Décembre 2021

L'arbre de Noël des Enfants

- ◆ Spectacle des enfants de l'Ecole Jules Verne
- ◆ Ateliers de Noël
- ◆ Buvette, bonbons et snacking sucré sur place

Une déambulation d'artistes du Schmoul complétera cette belle journée !

Grand jeu concours pour les 20 ans du Schmoul ! Des photos grand format du célèbre festival seront disséminées dans certaines des villes du pays des vallons de vilaine. Si tu veux gagner ton pass pour toi et ton/ta pote pour le festival, prends toi en photo avec les dites œuvres et poste les sur ton mur (les stories ne seront pas comptabilisées) • en identifiant **@festivalschmoul** • avec le **#Schmoul** sur Instagram • <https://www.instagram.com/festivalschmoul/> Les Gagnants seront ceux qui auront : • Le plus grand nombre de sites photographiés • La plus originale des photographies • La plus drôle des photographies Tu as jusqu'au Dimanche 16 Janvier pour être le plus schmoul des schmouls ! Tous les schmouls sont permis ! A toi de jouer ! **Bisous du Schmoul !** Pour connaître la liste des communes, rend toi sur le site du pays des vallons de vilaine. Ensuite n'hésite pas à consulter les sites internet, pages de leurs réseaux sociaux pour savoir quelles sont les communes qui accueillent l'exposition. Nous distillerons également des indices sur notre page Instagram.ps : les gagnants seront contactés via Instagram pour récupérer leurs informations.



SMICTOM DES PAYS DE VILAINE : FOCUS SUR LA DÉCHÈTERIE DE BAIN-DE-BRETAGNE

Le service des déchèteries du Smictom est en pleine mutation, tout particulièrement au niveau de la déchèterie de Bain-de-Bretagne. Nouveaux créneaux d'ouverture, présentation obligatoire du « Pass déchets », construction de la nouvelle déchèterie... voici le point sur la situation.

Horaires d'hiver (du 1^{er} novembre au 31 mars)

Lundi : 14h-17h

Mercredi : 9h-12h et 14h-17h

Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Samedi : 9h-12h30 et 13h30-17h

LE PASS DÉCHETS OBLIGATOIRE POUR DÉPOSER VOS APPORTS

L'accès aux déchèteries du Smictom avec le « Pass déchets » est en vigueur depuis le mois de mars 2021 sur toutes les déchèteries du territoire. Des contrôles sont systématiquement réalisés en haut des quais de dépôt et de façon aléatoire sur la plateforme d'apport des végétaux en contre-bas. Dans les 2 cas, si vous n'avez pas votre « Pass déchets », l'accès aux bennes et à la plateforme vous sera refusé.

RC Nature a organisé son opération #Nettoie ton kilomètre d'automne le 2 Octobre 2021.

Une tombola sur place a permis à un adulte et un enfant de gagner un nichoir pour oiseaux fabriqué

en bois de récupération par un bénévole du comité.

L'école Jules Verne a pu participer le vendredi 1er Octobre et l'école Saint-François a prévu de prendre part à l'événement le 22 Octobre.

Nous en profitons pour rappeler que le personnel communal du service technique prend part au nettoyage tout au long de l'année et se trouve souvent confronté à des ramassages pas très agréables.



Le 4 décembre, les associations s'unissent en faveur du téléthon .

Au programme: restauration rapide , balade en calèche, animations autour du palet , défilés aux flambeaux, chaine humaine, Flash Mob,...

Rendez vous au terrain de foot puis sur la place des Anémones



Grace à l'équipe de bénévoles, toujours présente, nous réussissons à tenir nos engagements : un cimetière sans pesticides. MERCI

Pour rejoindre l'équipe, contactez Isabelle THEPAUT

isabelle.thepaut@erceenlamee.fr

LES AÎNÉS À L'HONNEUR !

LES APRÈS MIDIS DÉTENTE

Nous vous attendons nombreux. Au programme : jeux de société, scrabble, belote...

Mais ce mois-ci, des activités découvertes sont proposées pour ceux et celles qui le souhaitent.

- 2 novembre : après midi annulé
- 9 novembre : fabrication d'un calendrier de l'avent
- 16 novembre : art floral
- 23 novembre : préparation de gâteaux pour le marché de Noël
- 30 novembre : création de décoration pour le téléthon

TOUS AU CINÉMA

Ce mois-ci, le lundi cinéma se déroulera le 8 novembre. Vous pouvez déjà vous inscrire. Les inscriptions s'arrêteront une semaine avant la séance.

Au choix ce mois-ci : "Tout nous sourit" ou "le loup et le lion".

Nous vous attendons nombreux !

BRIN DE CAUSETTE

Si vous connaissez des personnes isolées, n'hésitez pas à nous en faire part.



⇒ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue.

⇒ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne

mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Communiqué de presse – vendredi 8 octobre 2021

Rénovation de mon logement :

Le froid sera bientôt de retour et vous souhaitez réduire vos consommations de chauffage ? L'Espace Rénov' Habitat peut vous accompagner dans votre projet. Plusieurs dispositifs d'aides financières sont disponibles pour des travaux de rénovation énergétique : isolation, ventilation, chauffage et eau chaude sanitaire.

POUR TOUT PROJET, QUELLES QUE SOIENT VOS RESOURCES : L'ESPACE RÉNOV' HABITAT.

SOLIHA ACCOMPAGNE LES MÉNAGES MODESTES

RÉCAPITULATIF

• Pour les travaux d'économie d'énergie

Contactez l'Espace Rénov' Habitat du Pays des vallons de Vilaine au 02 99 57 02 20

ou par mail à espacerenovhabitat@paysdesvallonsdevilaine.fr

Accueil sur rendez-vous au 12 rue Blaise Pascal - ZA de la Lande rose 35 580 Guichen

• Pour les travaux d'adaptation du logement

Contactez Soliha au 02 99 79 51 32 ou par mail à contact.illeetvilaine@soliha.fr

Adresse postale : 22 rue Poullain Duparc 35 000 Rennes

• Pour les travaux concernant un bien en location

Contactez Soliha au 02 99 79 51 32 ou par mail à contact.illeetvilaine@soliha.fr

Adresse postale : 22 rue Poullain Duparc 35 000 Rennes

Plus d'informations sur le site bretagneportedeiloire.fr

AUTISME ILE-ET-VILAINE...
Chez votre Artisan Boucher
du 5 au 21 NOVEMBRE 2021
PROMO*
14,50€/kg Filet mignon de porc
10,90€/kg Filets de poulet
1^{er} reversé par kg vendu au profit de l'association
NOUVEAU Click & Collect
Retrouvez votre boucher préféré, ses promos, ses infos, ses recettes sur www.bouchersdoubles.com
LES BOUCHERS DOUBLES
Autisme ILE ET VILAINE

Le coin des commerçants

épi  Service

LES PIZZ'A PAT



Patrick et Sylvie vous proposent

des pizzas artisanales

tous les vendredis et samedis.

Prise de commande du mardi au samedi au magasin ou au 0299435221 avant 20H00.

Dimanche 14 novembre

**Cérémonie commémorative du 11 novembre
(armistice 1918)**

10H00—Mairie—Remise du drapeau

10H30 Eglise—Messe

11H30—Monument aux morts—Remise
de

médaille et commémoration



RC NATURE
COMITE CITOYEN - ERCE-EN-LAMEE

Marché de Noël

Buvette Producteurs locaux
Crêpes Vin chaud Restauration

Dimanche 28 Novembre
Ercé-en-Lamée
Salle des fêtes de La Fleuriais
De 10h à 18h

MASQUE ET PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRES

Renseignements
au 06 84 16 10 58

LES AÎNÉS À L'HONNEUR !

Lundi 8 novembre 14H30—cinéma

Rendez vous 14H00 place des anémones
(voir page 6)

ERCE-EN-LAMEE

Soirée concert autour
de l'Irlande

**HILENN
QUARTET**

Entrée gratuite

Vendredi 19 Novembre
20h00

Eglise-Place des anémones

Réservation conseillée par
mail : crystal.manrot@erceenlamee.fr
ou par téléphone au 0299443016

TÉLÉTHON
INNOVER POUR GUÉRIR

Samedi 4 décembre—ERCE EN LAMEE

Voir programme page 6

FNACA

Dimanche 5 décembre

**Rassemblement cantonal
des anciens combattants d'Algérie**

Rendez vous salle polyvalente pour se diriger en cor-
tège (à partir de 10H00) vers l'Eglise puis au monu-
ment aux morts.

Présence de la fanfare de Guipry Messac.

Retour à la salle polyvalente pour le verre de l'amitié

LES AÎNÉS À L'HONNEUR !

Tous les mardis : après midi détente (voir page 6)

Tous les mercredis : repas au restaurant scolaire



Le 12 Décembre 2021
Arbre de Noël des Enfants de
l'école Jules Verne(voir page 5)